

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

A Cherbourg, le 28 juillet 2022

Compte-rendu de la commission régionale CSJ Manche-Est du 27/07/2022

Date et Lieu

La commission régionale coquille Saint-Jacques s'est réunie au Novotel de Bayeux le jeudi 27 juillet 2022.

Professionnels présents

Etaient présents :

Membres	Autres
ANQUIER Rémy (Le Tréport)	DELAHAYE Marc (CRPMEM N)
BOTTIN Lionel (président CDP14)	BEAUDEAN Cécile (CRPMEM N)
CHARLES Jean-Louis (Dieppe)	BOUGUET Nathan (CRPMEM N)
CORDIER Yoann (Grandcamp)	DUVAL-MOLINOS Aude (DDTM 50)
FORESTIER Pierre-Laurent (Trouville)	FOUCHER Éric (IFREMER)
LANEELE Romain	MOGEON Jade (IFREMER)
LEDAMOISEL Jean-Philippe	
LEVESQUE Julien	
MARIE Olivier (Dives-Courseulles-Ouistreham)	
RABASSE Ludovic (Grandcamp)	
ROGOFF Dimitri (Président CRPMEM N)	
THIEULENT Ludovic (Fécamp)	
POINTEVIN Guillaume (criée Port en Bessin)	
SAVOYE Stéphane (criée de Fécamp)	

<p>GOUIX Franck (Représentant syndicat de l'Union du Mareyage Français)</p> <p>William Devisme (Vice-Président CRPMEM)</p> <p>VIMARD Mathieu (OPN)</p> <p>RADENNE (Christophe From Nord)</p>	
--	--

Absents excusés :

Membres	Autres
<p>COMTESSE Ulrick (Dieppe)</p> <p>DESCHARLES Nicolas (HdF)</p> <p>THOMAS Dominique (CME)</p> <p>SIMON Pascal (Dives-Courseulles-Ouistreham)</p> <p>YONNET Quentin (Port-en-Bessin)</p> <p>MARET Eric (Dieppe)</p> <p>GALL Philippe (Représentant Syndicat de l'Union du mareyage français)</p> <p>LANGIN Alexis (Honfleur)</p>	<p>LAISNE Géraldine (CRPMEM N)</p> <p>MANNER Arnaud (NFM)</p> <p>LAMORT Dominique (NFM)</p> <p>HAMON Céline (CDP 14)</p> <p>VIERA Antony (secrétaire général HdF)</p>

Ordre du jour :

1. Panorama exploitation CSJ en Manche Est
2. Tour de table des membres de la commission
3. Présentation de la commission coquilles Saint-Jacques Manche Est
4. Election du président et des vices présidents
5. Feuille de route
6. Calendrier pour la prochaine campagne CSJ 2022-2023
7. Attribution des licences coquilles Saint-Jacques
8. Etat des gisements coquilliers en Manche Est
9. Questions diverses

Tour de table des membres de la commission

M et Mme Legailard demandent à participer à la commission. Il leur est répondu que ce n'est pas possible : seuls les membres professionnels élus par leur port peuvent siéger. Les invités sont l'administration, les organismes de recherche, les collectivités financeuses.

Panorama exploitation CSJ en Manche Est :

Introduction sur la construction de la gestion de la coquille Saint-Jacques en Normandie (« 47 ans d'organisation professionnelle »).

Présentation de l'évolution des mesures techniques d'encadrement de la pêche à la coquille Saint-Jacques : de 1975 date de la création du gisement Baie de Seine à nos jours avec l'évolution des quotas, la taille des anneaux, taille des navires, les contingents et la limitation du temps de pêche et les jachères.

La coquille Saint-Jacques de baie de Seine, 1ère pêcherie en Normandie, et dans les premiers rangs des pêcheries côtières à l'échelle française, mais aussi l'une des pêcheries les plus réglementées. Un bel exemple de gestion que la profession a su mener et qu'il faut continuer à consolider.

Présentation de la commission coquilles Saint-Jacques Manche Est

Rappel sur le rôle de la commission :

Elle a un rôle consultatif afin de faire des propositions éclairées au Conseil/bureau du CRPME. La commission traite de toutes les questions relatives à l'encadrement de la pêcherie, aux mesures de gestion, aux problématiques de cohabitation, au suivi de programmes et à la valorisation de cette espèce.

Elections du président et des vices présidents

Les missions du président sont les suivantes :

- Préparer la commission avec les permanents du comité et éventuellement les autres présidents de commissions
- Préparer les convocations
- Animer la commission coquille Saint-Jacques
- Participer activement à toutes les commissions coquillages du CNPMEM
- Participer aux projets scientifiques

M Ulrick Comtesse absent excusé a posé sa candidature pour être président de cette commission.

Absent de la commission, sans licence CSJ baie de Seine, sa candidature n'est pas retenue.

Plusieurs membres interviennent pour douter de l'intérêt qu'un seul homme exerce la fonction de président de cette commission tant cette fonction est difficile : les précédentes expériences ont montré un turn-over très important.

Le président suggère de reprendre le modèle de la commission Bulot Manche Ouest qui fonctionne bien avec 2 co-présidents en retenant 3 co-présidents; un par département.

Ludovic Thieulent propose sa candidature pour représenter le département de la Seine-Maritime.

Yoann Cordier propose sa candidature pour représenter le département du Calvados.

Romain Lanéele propose sa candidature pour représenter le département de la Manche.

Le Président demande s'il y a des membres qui s'y opposent. 0 opposition

Le Président demande s'il y a des membres qui s'abstiennent. 0 abstention

Messieurs Thieulent, Cordier et Lanéele sont élus co-présidents de la commission coquille Saint-Jacques Manche Est.

Feuille de route

La question suivante est posée à l'ensemble des membres de la commission comme à toutes les autres commissions afin d'établir un programme d'actions du CRPM : nous sommes trop dans la réaction aux événements et pas assez proactifs.

“ Dans 5 ans, en 2027, je vois mon métier comment et dans quel environnement ?”

Un tour de table est réalisé. Les idées suivantes sont évoquées :

- Diminuer le contingent si la flottille continue une telle transformation en termes de puissance
- Prendre en compte le problème de l'implantation des éoliennes et qu'il n'y ait pas davantage de projet dans la Manche
- Valorisation / certification / transparence des ventes
- Nouveaux entrants : pas plus de 12 dragues (2 x 6)
- Pour tous avec un objectif à atteindre dans le temps de 12 dragues
- Recouper la zone 1 en deux
- Obligation de déclaration et traçabilité
- Obligation de déclaration des ventes de gré à gré et vente en dehors des criées de Normandie
- Augmenter la sensibilité des professionnels sur la pérennité de la ressource
- Enjeu de la gestion
- Augmenter les contrôles
- Augmenter le prix de la licence, pour augmenter les heures de vols
- Abandon de la gestion par les quotas, pour imposer uniquement un temps de pêche réglementaire
- Valorisation du produit, avec pour objectif un prix de 4€/Kg.

Eric Foucher de l'Ifremer, profite de cette feuille de route pour alerter les membres de la commission sur la période extrêmement favorable que nous traversons. Mais tout ceci reste extrêmement fragile et n'est pas un acquis. Il stipule qu'il ne faut pas continuer d'augmenter les périodes de pêche comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant avec la nécessité de conforter un reliquat, qui permet de servir de "coussin" lors des années difficiles. De plus, la reproduction est fortement liée à l'environnement ; pour ne citer qu'un exemple, la température de l'eau a augmenté de 1°C en 15 ans en Normandie - fait considérable. Cette augmentation de la température induit un changement des espèces dans l'eau, comme on le constate en Bretagne, avec l'arrivée du poulpe en grand nombre.

Le CRPMEM souhaite également se réunir avec les services de contrôles de l'Etat de la Manche et de la Seine-Maritime comme il le fait déjà avec le Calvados.

Calendrier pour la prochaine campagne de coquille Saint-Jacques

La prochaine commission se tiendra le vendredi 2 septembre 2022 à 09h00 à Caen.

Attribution licences

Le CRPMEM déroule le processus d'attribution des licences.

Sur un contingent de 303 d'AEP 269 sont renouvelés.

Sur un contingent de 222 licences Baie de Seine 221 sont renouvelées - attribution au quartier du Calvados

Sur un contingent de 241 licences Bande Côtière 234 sont renouvelées - attribution de 3 licences dans le quartier de Seine-Maritime, attribution de 2 licences dans le Calvados-Manche, attribution de 2 licences pour les Hauts de France.

Sur un contingent de 10 licences Nord Cotentin 9 sont renouvelées - attribution d'une licence.

Le cas du navire en travaux est présenté. La commission vote à l'unanimité la prolongation de la réservation de sa licence Baie de Seine.

Le FROM Nord signale avoir demandé à de nombreuses reprises des documents de préparation afin de pouvoir travailler dessus en amont.

Il est répondu qu'à l'avenir les documents et la présentation seront envoyés aux membres à l'avance.

Le FROM Nord s'interroge sur le bon déroulement de l'instruction des licences via l'outil informatique MIRAGE.

Il est répondu que même si la procédure d'instruction a été plus longue qu'à l'accoutumée avec une prise en main du nouveau portail automatisé, cela est maintenant maîtrisé avec une remise au carré des informations pour chaque licencié. Il est noté l'intérêt aussi pour les armements de visualiser le suivi de leurs licences.

Le FROM Nord demande des renseignements au sujet du gel des licences des Hauts de France. Il lui est répondu que ce gel est maintenu.

Etat des gisements coquilliers Manche Est

Retours campagne COMOR:

Présentation d'Eric Foucher d'Ifremer.

La campagne COMOR venant de se terminer, les données présentées sont partielles et sont encore à consolider. Ifremer a pu constater les premières tendances suivantes :

Biomasse exploitable estimée en 2022 : 20 044 Tonnes, donc nettement mieux qu'en 2021 avec 13 645 Tonnes. Hausse due à une diminution de l'effort de pêche sur cette zone. Grand nombre de 3 ans et plus dans cette zone.

Dans la Baie de Seine : quantités importantes de 2 ans et de 3 ans. Par contre, on constate une diminution de l'indice d'abondance de 440 à 292 pour les 1 an. Augmentation du reliquat qui est considérable. Biomasse exploitable : 86 391 Tonnes en 2022 contre 67 049 Tonnes en 2021.

Les coquilles semblent « se déplacer » vers l'amont.

Les premières tendances laissent à penser que c'est la zone B1 qui sera fermée en tant que zone de jachère la prochaine campagne. Ce sujet sera discuté lors des prochaines commissions avec les données consolidées d'Ifremer et les cartes détaillées des rendements sur les stations échantillonnées lors de la COMOR.

Retours prospection BANDE CÔTIÈRE SEINE MARITIME (zone BC5) :

Présentation très partielle sur la campagne de prospection en bande côtière en juillet 2022. Les données montrent que la ressource est dans « un mauvais état » dans cette zone, les 1 an sont absentes ; au nombre de 6 en 30 traits. Et la campagne n'a duré que 3 jours avec le peu de coquilles pêchées : la zone est à blanc.

La commission signale un manque de contrôle sans commune mesure sur la zone BC5 et il est souligné le manque de lien avec la DDTM 76.

Cette situation ne peut perdurer avec un simulacre de gestion : il sera posé la question à la prochaine commission si oui ou non, ce gisement continue d'être géré. Soit c'est

« open-bar », soit c'est géré mais alors, il faudra que la profession s'engage clairement sur une politique de contrôles et de sanctions. Il faudra aussi être crédible dans les moyens de contrôle alloués à l'administration avec un effort sur les cotisations pour payer, moyen le plus cité lors de cette commission, l'avion par exemple.

Des commentaires se font dont une proposition : intégrer la BC1 et la BC2 au gisement de Baie de Seine et laisser le reste de la bande côtière libre d'accès.

Les 3 co-présidents et le Président souhaitent rencontrer la DIRM afin de discuter des contrôles à mettre en place pour la prochaine saison.

Questions diverses

La prochaine commission se tiendra le vendredi 2 septembre à 09h00 à Caen.

Il est demandé comment ça se passe pour les armements en société. Il est répondu que la réglementation étant floue sur le sujet, voir contradictoire, le CRPMEM est au Tribunal administratif avec la DIRM pour faire dire le droit.

Il est demandé également qu'une fois que les plannings de la saison sont édités, qu'ils ne soient plus modifiés de manière à s'organiser. Les changements intempestifs sont durs à gérer. Cette demande rencontre un vif succès.

Le Président demande un calendrier pour toute la saison, avec des heures de pêche ajustable en concertation avec le Groupe de Travail coquille.

La Halle à marée de Port-en-Bessin mentionne que pour les ports suivants du Calvados (Ouistreham, Port-en-Bessin et Grandcamp) l'accès à ces ports pour les navires extérieurs sera conditionné à la demande d'un badge (sans frais) nécessaires pour les déclarations sur les bornes de pesées.

La séance est levée à 16h45.

Romain LANELEE
Co-président Manche

p.o

Nathan BOUGUET, chargé de
mission CRPMEM N



Yoann CORDIER
Co-président Calvados

p.o

Nathan BOUGUET, chargé de
mission CRPMEM N



Ludovic THIEULENT
Co-président Seine-Maritime

